

s'il faut avouer que l'Assemblée générale n'a pu concilier les différences qui divisent les États membres sur les questions de principe, il faut dire d'autre part que ces mêmes États membres ont répondu par l'affirmative aux demandes précises et urgentes visant à établir et maintenir des forces et des équipes des Nations Unies pour effectuer un travail de reconnaissance, de surveillance et de conciliation.

Il ne faudrait pas se surprendre outre mesure de ces désaccords. Pour la première fois dans l'histoire de l'homme, nous voyons un embryon de communauté mondiale surgir de la dissolution des empires, accompagnée de l'expansion de la technologie. Les hommes poursuivent partout les mêmes buts. On constate toutefois que très peu accomplissent un progrès notable à les atteindre. Les différences des richesses nationales, les indignités que provoquent les discriminations raciales, les rivalités suscitées par des frontières artificielles de même que par des alliances douteuses, tous ces facteurs engendrent des tensions et des conflits à l'échelle mondiale. Mais notre détermination de travailler ensemble à la recherche de solutions grandit à mesure que s'accroît la complexité des problèmes.

Si nous ne nous donnons pas la main, les dangers que représente une perte de contrôle, et qui sont tous très connus de la génération qui a suivi l'hécatombe d'Hiroshima, risquent de se répéter. Tous les écoliers ont entendu l'expression "escalade" et chacun d'entre eux sait à quoi elle rime. Là encore nous sommes en face d'un nouveau phénomène. Dans le passé, les gouvernements se préparaient à la guerre au besoin pour obtenir gain de cause ou encore pour défendre leurs intérêts, sachant bien que la défaite, même si on la redoutait, ne détruirait pas le pays lui-même. A l'heure présente, aucun gouvernement ne saurait s'engager dans une action militaire ou y penser, quelle que soit la raison qui puisse le motiver d'agir ainsi, sans un sens profond des limites au-delà desquelles cette action elle-même se traduirait par un suicide.

Ainsi d'un côté les conditions prêtant à conflit et à l'emploi de forces armées dans les affaires mondiales sont d'envergure sans précédent, de l'autre, les effets possibles pouvant résulter de l'emploi des armes modernes impose des limites sans précédent dans la conduite des pays et les calculs des hommes d'État. Dans ces circonstances, les Nations Unies deviennent à la fois un champ de bataille et une salle de conférence. L'Organisation doit en même temps réfléchir et contenir les impulsions en vue du changement. Les Nations Unies remplissent le rôle, pour emprunter les mots d'un connaisseur du sujet, d'un registraire de pacifisme prudent.

Les conditions dont je viens de faire mention n'avaient pas toutes été prévues par les créateurs des Nations Unies. Chose sûre, nul d'entre eux n'aurait pu imaginer que l'Organisation compterait, après 22 années d'existence, 122 États membres. Ces pionniers de l'Organisation n'auraient pu prévoir plus que l'une des principales prémisses de la Charte se révélerait non applicable. C'était l'hypothèse que les membres permanents du Conseil coopéreraient pour le maintien de la paix. Il va de soi que les hommes d'État de 1945 ne poussaient pas la naïveté jusqu'à croire que cette coopération naîtrait d'elle-même. Ils avaient présumé toutefois que sans la compréhension des grandes puissances le système de sécurité incorporé dans les dispositions de la Charte